

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 avril 2026

**N° VA\_DEL2026\_115**

**Objet : Vœu du groupe Avec Vous Villeneuve d'Ascq “Pour un bouclier communal face à la hausse des tarifs de l'énergie”**

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Monir EL MOUNAOUI , ayant donné pouvoir à Delphine HERENT, Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Christian CARNOIS, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Kelly VERKINDERE.

*Vœu déposé par le groupe Avec vous*

**Exposé des motifs**

Face à la flambée des prix de l'énergie en Europe, de nombreux ménages et acteurs locaux subissent encore les conséquences de la crise énergétique.

À Villeneuve d'Ascq, cette situation impacte directement :

- les familles, confrontées à des factures élevées
- les petits commerçants et artisans
- les associations, notamment sportives et culturelles

Face à cette réalité, les collectivités locales ont un rôle à jouer pour amortir les effets de cette crise à l'échelle du territoire.

**Considérant que :**

- la hausse des coûts de l'énergie fragilise le tissu économique et associatif local
- certaines communes ont déjà mis en place des dispositifs de soutien ciblés
- la transition énergétique doit s'accompagner de mesures sociales

**Le Conseil municipal émet le vœu que la Ville :**

- mette en place un “bouclier communal énergie” pour les structures les plus fragiles (associations, petits commerces)
- expérimente la mise en place d’un chèque énergie communal via le CCAS, inspiré des dispositifs existants dans les communes voisines
- accélère la rénovation énergétique des bâtiments municipaux pour réduire durablement les dépenses

**Il est proposé aux membres du conseil d'adopter le vœu présenté.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal rejette cette proposition, Maryvonne GIRARD, Sébastien COSTEUR, Valérie QUESNE-CAUDRON, Lionel BAPTISTE, Françoise MARTIN, Yohan TISON, Lahanissa MADI, Alexis VLANDAS, Claire MAIRIE, Jean PERLEIN, Nathalie FAUQUET, Arnaud ROUSSEAU, Carine CAPONE, Monir EL MOUNAOUI , Violette SALANON, François MERESSE, Dominique FURNE, Jean-Luc DELEFORGE, Gérard CAUDRON, Nelly BOYAVAL, Pierre CRESPI, Christine JANICKI, Christian VANDEVELDE, Benoît TSHISANGA , Karim MESSAOUDI, Didier MARQUES, Marianne PLADYS, Delphine HERENT, Gisèle LEFEBVRE, Stéphanie LEBLANC, Say SISOUVANNALATH, Alexandre FAUQUETTE, Lisa LASSELIN, Farid OUKAID, Pauline SEGARD, Victor BURETTE, Jeanne MINGANT, Sylvain ESTAGER ayant voté contre.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,  
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 13 avril 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260407-222939-DE-1-1  
Date AR Préfecture : lundi 13 avril 2026